



# Le Journal de l'AST

N°3 juillet 2017

## **A la une :** *Jessica F. gestionnaire administrative a des difficultés de logement...*

### **La Situation**

**Le contexte :** Jessica F. a 35 ans, elle est gestionnaire administrative depuis 8 mois. Il y a 4 mois, son mari a perdu son emploi et les ressources du foyer ont été fortement réduites. Ils n'ont pas pu payer le loyer du mois dernier et ne pensent pas être en mesure de régler celui du mois à venir. Jessica est angoissée par ses difficultés financières et n'a pas de proches auxquels demander de l'aide. Elle a du mal à se concentrer sur son travail et commet de plus en plus d'erreurs, son manager ne comprend pas ce changement d'attitude et elle finit par lui faire part de sa situation. Il lui conseille de rencontrer l'assistante sociale du travail (AST) pour tenter de trouver une solution.

**L'accompagnement :** L'assistante sociale fait l'analyse du budget du couple et propose à Jessica F. de prendre contact avec le service CIL-PASS ASSISTANCE® de l'ACTION LOGEMENT pour faire une demande d'aide au maintien au logement. La commission, après délibération et étude de son dossier, accepte de prendre en charge 3 mois de loyer pour aider ce jeune couple à affronter cette période difficile. En parallèle, l'assistante sociale explique à Jessica F. que son loyer dans le secteur privé est un peu trop élevé au regard de ses ressources. Elle propose donc à Jessica F. de déposer une demande de logement social auprès de l'ACTION LOGEMENT pour bénéficier d'un loyer plus adapté. Elle l'accompagne dans la constitution de son dossier, contacte le service locatif pour faire part du caractère urgent de cette demande de logement et rédige un courrier social pour appuyer la demande du couple auprès du bailleur, le moment venu. Après un mois d'attente Jessica F. obtient un nouvel appartement, l'ACTION LOGEMENT lui octroie une **AVANCE LOCA-PASS®** pour l'aider à régler le dépôt de garantie.

**Conclusion :** Grâce à l'accompagnement de l'assistante sociale, Jessica a pu rééquilibrer son budget et retrouver sa sérénité. Elle n'a plus de difficultés pour le paiement de son loyer et a retrouvé sa rigueur habituelle dans son travail.



### **Qu'est-ce que « l'Action logement » ?**

L'Action Logement (ex 1% patronal) est un **acteur majeur du logement social** en France. Son rôle principal est de **faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi**. Pour cela, il s'appuie sur la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), versée par **toutes les entreprises du secteur privé d'au moins 20 salariés**. Cet argent permet :

- La construction de nouveaux logements
- La réservation de biens à la location dans le parc locatif public en direction des salariés
- Le versement d'aides financières permettant l'accès et le maintien dans le logement
- Des prêts à l'acquisition avec service de courtage gratuit et des prêts pour la réalisation de certains travaux.
- De faciliter la mobilité professionnelle

Chaque entreprise dispose d'un interlocuteur privilégié pour accéder aux services action logement.

### **Zoom sur ...**

« **Le CIL-PASS ASSISTANCE®** est un service d'assistance logement dédié aux salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel. Les personnes concernées sont confrontées à des situations professionnelles ou personnelles, qui présentent des risques ou des difficultés pour se maintenir dans leur logement ou pour accéder à un logement. Le CIL-PASS ASSISTANCE® leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de diverses solutions pour surmonter une étape difficile de leur vie. Cet accompagnement est gratuit et confidentiel.

**L'AVANCE LOCA-PASS®** permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 500 € maximum.

Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole. »

Référence : site ACTION LOGEMENT

### **Pour en savoir plus :**

- Assistante Sociale du Travail : [Contact-castie@castie.fr](mailto:Contact-castie@castie.fr)
- [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

Delphine